

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2803

21 décembre 2010

SOMMAIRE

ArcelorMittal Stainless Treasury S.C.A.	134507	Patripart	134542
Cadlux S.A.	134506	Peafield Holdings S.à r.l.	134542
Dexia Micro-Credit Fund	134523	Pipers Overseas S.A.	134530
Europa Emerging Europe Investments S. à r.l.	134528	Pipers Overseas S.A.	134530
Frégate Investments S.à r.l.	134544	P.M.L. S.A.	134529
Hydro Aluminium Clervaux S.A.	134527	PPS Verviers S.A.	134535
LU PC VIII S.à r.l.	134498	Preferred Funding S.à r.l.	134530
Machal S.A.	134517	Preferred Investments S.à r.l.	134536
Merceal S.A.	134506	Preferred Investments S.à r.l.	134528
Mirvador Investors S.A.	134507	Prima Financial S.A.	134543
Misiu Capital Management S.A.	134517	Primecite Invest S.A.	134543
Mohican	134517	Process S.A.	134544
Monet Group S.A.	134523	Prolingua International Language Centre S.A.	134544
Neoval	134529	Prometheus S.A.	134536
New S.Petersbourg Sport s.à r.l.	134524	Quiba Holding S.A.	134529
OC European Real Estate S.à r.l.	134524	Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l.	134536
OCI Investments S.à r.l.	134527	Revision Eyewear S.à r.l.	134540
Online Web Services S.A.	134524	Revision Military S.à r.l.	134540
Optimal Service S.à r.l.	134527	SPA.FI S.A.	134542
OREA Beauté S.à r.l.	134528	WORLDSPAKING LUXEMBOURG, suc- cursale de la société TELELANGUE SA	134543
Pasfin S.A.	134541		

LU PC VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.751.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth day of November.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PDC NL I B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 54-80, Beech Avenue, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, The Netherlands, registered with trade register of Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry for Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) under the number 3424 6262,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of LU PC VIII S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings, and each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The subscribed capital may be changed at any time by decision of the single shareholders or, as the case may be, by decision of the extraordinary general meetings deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In case of a sole shareholder, the shares of the Corporation are freely transferable to non-shareholder.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 12. The Company may redeem its own shares subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholder(s).

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least two managers.

The company will be bound in all circumstances by the sole signature of the sole manager or any of the members of the board.

The sole manager or of the board of managers may, grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice or verbal notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may compensate any manager or authorised agent, his heirs, the executors of his will and other beneficiaries for expenses reasonably incurred for any actions or trials, in which he has been a party in his capacity as manager or authorised agent of the Company, or manager or authorized agent of any other company, of which the Company is a shareholder, and for which he has not been compensated, except in cases where, in such actions or trials, he is finally condemned for gross negligence in the management of the Company or of any other company of which the Company is a shareholder, or for breach of the Law or of the present articles of incorporation. The right to compensation shall not exclude other rights on these grounds.

The Company shall pay the expenses incurred by any person entitled to compensation, according to the terms of the present articles of incorporation, in relation to and in advance of the final issue of any trial.

Art. 18. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Any regularly constituted shareholder's meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a shareholder's meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole shareholders or by a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholder's meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 20. Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 21. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of shareholders represents the net profit of the Company

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

(i) to pay a dividend to the shareholders proportionally to the share they hold or

(ii) to carry them forward or

(iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company Notwithstanding the above, the shareholders may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

(i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the shareholders .

(ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the shareholders according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the shareholders.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of shareholders to distribute at any moment to the shareholders any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by PDC NL I B.V. as aforementioned.

All the one thousand two hundred fifty (1,250) shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital, represented as here above stated, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

2. The following company is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

The private limited company (société à responsabilité limitée) Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., having its registered office in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 144945

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

PDC NL I B.V., une société a responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le Droit des Pays-Bas, ayant son siège sociale au 54-80, Beech Avenue, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, Pays Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) sous le numéro 3424 6262,

ici représentée par Madame Catherine DELSEMME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés du même groupe.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La dénomination social de la Société sera LU PC VIII S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représentée par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires et chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 7. Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature unique du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé d'au moins deux gérants.

La Société sera liée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou de tout membre du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit ou verbal de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout gérant ou agent autorisé, ses légataires, les exécuteurs testamentaires et autre bénéficiaires pour dépense raisonnable exposée dans le cadre de toute action ou procès, dans lequel il a été partie en sa qualité de gérant ou agent autorisé de la Société, ou gérant ou agent autorisé de toute autre société dont la Société est actionnaire, et pour laquelle il n'a pas encore été indemnisé, exception faite lorsque, dans le cadre de tel action ou procès, il est finalement condamné pour négligence grossière dans la gestion de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire, ou pour violation de la Loi ou des présents statuts. Le droit d'être indemnisé n'exclut pas d'autres droits sur ces bases.

La Société paie les dépenses exposées par toute personne autorisée à recevoir une indemnisation, en vertu des termes des présents statuts, en relation et en avance de l'issue finale de tout procès.

Art. 18. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 20. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 21. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf s'il est convenu autrement, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

L'actif, après réalisation d'actifs et déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par PDC NL I B.V., susmentionnée.

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. Est nommée comme gérant unique de la Société par une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144945.

134506

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille trois cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié a été acté à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connue du notaire par son surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2010. Relation: GRE/2010/3862. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153333/447.

(100176249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Cadlux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 118.107.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 18 novembre 2010

Il a été décidé:

1) d'accepter la démission comme Administrateur de la Société de Madame Marie Giguère avec effet au 3 septembre 2010;

2) de nommer comme nouveau Administrateur de la Société à compter du 3 septembre 2010 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011;

Monsieur Michel DESLAURIERS, né le 9 octobre 1963 à Québec, Canada, adresse professionnelle à 413, rue Saint-Jacques, Bureau 700, Montréal, Québec, H2Y 1N9, Canada.

Il résulte des résolutions prises ci-dessus que le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit:

1. Monsieur James Bradley UNSWORTH
2. Monsieur Kuy Ly ANG
3. Monsieur Michel DESLAURIERS

Pour CADLUX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010153595/24.

(100176981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Merceal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.621.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
MERCEAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2010153358/12.

(100176707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Mirvador Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 143.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIRVADOR INVESTOR S.A.

Référence de publication: 2010153361/10.

(100176558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

ArcelorMittal Stainless Treasury S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.775.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1) "ArcelorMittal", a public limited company ("société anonyme") having its registered office at L-2930 Luxembourg, 19, Avenue de la Liberté, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 82.454,

represented by Mrs Linda QEQEH, Legal Counsel, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 9 November 2010 and

2) "AM HoldCo S.à r.l.", a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2930 Luxembourg, 19, Avenue de la Liberté, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 152.762,

represented by Mrs Linda QEQEH, Legal Counsel, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 11 November 2010.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") which is herewith established as follows:

Chapter I - Form, Name, Object, Registered office, Duration

Art. 1. The Company is a Luxembourg "société en commandite par actions" (corporate partnership limited by shares).

It has one (1) unlimited shareholder ("actionnaire commandité"), namely "ArcelorMittal", a public limited company ("société anonyme") having its registered office at L-2930 Luxembourg, 19, Avenue de la Liberté, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 82.454.

Art. 2. The name of the Company shall be "ArcelorMittal Stainless Treasury S.C.A.".

In every document emanating from the Company, this name shall be followed by the words "société en commandite par actions", written in full, without prejudice to any other particulars required by law.

Art. 3. The object of the Company is the financing, by way of loans, advances, guarantees or any other form of financial assistance, of entities which form part of the group of companies to which the Company belongs and of entities in which the said group has a participation or an economic interest.

To this end, the Company may access the capital markets, in particular by issuing bonds, commercial paper, money market instruments or any other debt instruments (including subordinated instruments and instruments which are convertible in or exchangeable for assets other than shares in the Manager of the Company). The Company may also enter into long-, medium- and short-term financing transactions with banks and financial institutions.

The Company may carry out any commercial, industrial and financial operations whatsoever, whether relating to movables or immovables, which are directly or indirectly related to, or capable of promoting, its object, including in particular cash management, financial risk hedging transactions and transactions on or involving derivatives and the operation of a «cash-pooling» system.

The Company may also acquire and hold any kind of interest, in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign company, undertaking or entity which is capable of promoting its object.

Within the scope of its object, the Company shall pursue the activities of an industrial or commercial establishment having a professional access to the financial markets as contemplated inter alia by the law of 5th August, 2005 on collateral arrangements as such law may be amended or replaced.

The above described activities should however not be subject at any time to the provisions of the law of 30 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

Art. 4. The Company's registered office shall be established in Luxembourg.

The Manager, or in case of plurality, any Manager, may establish administrative seats, branches or offices both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the Manager, or in case of plurality, any Manager, determines that extraordinary political, economic or social developments, or, more generally, cases of force majeure, have occurred or are imminent, that are liable to interfere with normal activities at the registered office or with the ease of communication either with that office or from that office to places abroad, the Manager, or in case of plurality, any Manager, may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of those abnormal circumstances; however, such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Share capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-). It is represented by thirty-one thousand (31,000) shares, namely:

- one share with unlimited liability ("action de commandité") 1
 - thirty thousand nine hundred ninety-nine shares with limited liability ("actions de commanditaire") 30,999
- with no designation of nominal value, all fully paid up.

A share with unlimited liability may be transferred only with the unanimous consent of all limited and unlimited shareholders.

The shares are and shall remain in registered form.

Art. 7. In case a shareholder proposes to transfer all or part of its limited shares, it must first offer such shares to the other shareholders in proportion to the number of limited shares held by such other shareholders.

In the event of a persistent disagreement of the shareholders on the sales price two weeks after an offer shall have been made to the other shareholders, the sales price shall be determined by a committee of three experts, who will value the shares on the basis of their intrinsic market value. The shareholder(s) intending to transfer shares and the shareholder(s) proposing to acquire such shares shall each designate an expert, the third expert being designated jointly by all such shareholders. In case of disagreement regarding the designation of, or failure to designate, one or more experts, such expert or experts shall be appointed by the President of the Luxembourg District Court ("Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg") upon request of the most diligent party. The Company shall communicate the conclusions of the expert report to the shareholders by registered mail, inviting the shareholders to declare within four weeks whether they intend to purchase or transfer the shares at the price so determined. The absence of a response by a shareholder within that period shall be deemed a refusal.

If only some shareholders or only one shareholder declare(s) an intention to purchase shares, the shares proposed to be sold shall be offered to such shareholder(s) in the proportion the number of limited shares held by each such shareholder bears to the total number of limited shares held by all such shareholders together.

If at the end of the above mentioned procedure, not all the shares offered for sale have been taken up, the shareholder intending to transfer shares may offer the shares not taken up to non-shareholders, provided each of the other shareholders may still exercise a pre-emption right in proportion to its shareholding within a period of two weeks from the date of communication of the agreement with non-shareholders and at the terms and conditions of such agreement. The third paragraph of this article shall apply and each such shareholder shall have the right to take up, on a pro rata basis, any shares not taken up by other shareholders. This pre-emption right must be exercised by one or more shareholders on all the shares offered to be sold, failing which the shareholder proposing to transfer the shares shall be free to transfer them to the aforementioned non-shareholders.

The provisions of this article shall not apply to the unlimited shares, which may be transferred only in accordance with the conditions laid down in article 6, paragraph 2.

Chapter III - Management

Art. 8. The Company shall be managed by one or more unlimited shareholder(s). In case of plurality of Managers, each Manager shall have the authority to manage and bind the Company alone.

The Manager of the Company is “ArcelorMittal”, “société anonyme”, a public limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, Avenue de la Liberté, L2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg commercial and companies register under number B 82.454.

The replacement of the Manager, or in case of plurality of any Manager, and the appointment of additional Managers shall be subject to the unanimous consent of all the limited and unlimited shareholders.

Art. 9. The Manager shall, or in case of plurality any Manager shall each have the broadest powers to carry out all acts of administration and disposition in relation to the Company. All powers not reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders or the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager, or in case of plurality, of any Manager.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents by the Manager, or in case of plurality, by any Managers.

The general meeting of shareholders may decide to allocate a remuneration to the Manager(s).

Art. 10. The Manager, or in case of plurality, any Manager, acting through its authorised signatories duly appointed by the board of directors (“fondés de pouvoir”) shall represent the Company vis-à-vis third parties and in judicial proceedings.

Chapter IV - Supervisory Board

Art. 11. The operations and business of the Company as well as its financial situation, including in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of at least three members, who do not need to be shareholders.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall also determine their number. Their term of office will be a period not exceeding six years, and they shall remain in office until their successors are elected. They may be re-elected and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

The members of the Supervisory Board which are corporate entities, shall be represented by such individuals as they shall designate.

In addition to the powers mentioned in the first paragraph of this article, the Supervisory Board shall be consulted on all matters submitted to it by any Manager.

Art. 12. The Supervisory Board shall choose a chairman from amongst its members. It shall also appoint a secretary who does not need to be a member of the Supervisory Board and who shall be responsible for taking the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall meet upon call by its chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members or any Manager so request.

All meetings of the Supervisory Board shall be presided by the chairman, or, in his absence, by another member of the Supervisory Board acting pro tempore appointed by a simple majority vote of the members present and represented at the meeting.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given by letter or fax or other means of written electronic communication to all members at least five days prior to the date scheduled for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of the emergency shall be set out in the notice of meeting. The notice of meeting shall indicate the place of the meeting and set out the agenda.

Prior notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings to be held at dates, times and places determined by a resolution previously adopted by the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing by letter, fax or other means of written electronic communication, another member as his proxy. The Supervisory Board may not validly deliberate or act unless a majority of its members is present or represented. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes of members present or represented at the meeting. One or more members may participate in a meeting by means of a telephone conference or by any other means of communication enabling all persons participating in the meeting to hear each other and speak to each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Written resolutions signed by all the members shall be proper and valid as if adopted at a duly convened and held meeting of the Supervisory Board. Written resolutions may be documented in a single written document or by several separate written documents with identical content.

Art. 13. The minutes of every meeting of the Supervisory Board shall be signed by the chairman of the meeting and the secretary. Proxies shall remain annexed thereto.

Copies or excerpts of such minutes which are intended to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by the secretary.

Chapter V - Independent auditors

Art. 14. Without prejudice to the supervision carried out by the Supervisory Board, the audit of the annual accounts and the verification of the consistency of the management report with the accounts shall be entrusted to one or more independent auditors appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding three years.

The independent auditor or auditors may be re-elected.

The provisions of the two preceding paragraphs shall apply even if the appointment of an independent auditor is not required by law.

Chapter VI - General meetings of shareholders

Art. 15. Any duly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of the shareholders, whether they hold unlimited or limited shares. Each unlimited share and each limited share entitles to one vote, without distinction.

Without prejudice to the powers of the Manager(s) powers, the general meeting of shareholders shall have the widest powers to carry out or ratify all acts affecting the Company. The general meeting of shareholders shall however adopt and ratify measures concerning the Company vis-à-vis third parties or amending the articles of association with the agreement of the Manager(s) only. The shareholders shall decide on the allocation of the results and the distribution of dividends upon proposal of the Manager(s) without its consent being required.

Art. 16. The annual general meeting shall meet in Luxembourg, at the registered office, on the second Tuesday of the month of April at 5.00 p.m.. If such day is a legal public holiday, the annual general meeting shall take place on the next following business day.

Art. 17. The Manager, or in case of plurality, any Manager, each unlimited shareholder and the Supervisory Board shall be entitled to convene a general meeting as often as they consider it necessary in the interest of the Company. The Manager, or in case of plurality, any Manager, and the Supervisory Board are obliged to convene the general meeting so that it is held within one month where one or more shareholders representing at least 10% (ten per cent) of the share capital so request in writing while indicating the agenda.

Notices convening to any general meeting shall contain the agenda. Notice shall be given in accordance with the provisions of the law.

When all shareholders are present or represented at a general meeting, they may waive the prior notice.

Art. 18. An attendance list shall be drawn up at any general meeting.

It shall contain the names of the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them. The attendance list shall be signed by all the shareholders present and by the representatives of the shareholders represented and certified by the chairman of the meeting.

Each member of the general meeting shall have a number of votes equal to the number of shares which he holds and represents.

Art. 19. The general meeting shall be chaired by the Manager acting through one of its authorised signatories duly appointed by the board of directors (“fondés de pouvoir”). In case of plurality of Managers, the Chairman will be appointed by the general meeting.

Unless otherwise determined by the general meeting, the general meeting shall be held without scrutineers.

The person chairing the meeting shall appoint a secretary.

However, where all the shareholders are present or represented, they may decide to proceed without a chairman and without a secretary.

Art. 20. Save as otherwise provided by law or in the present articles of association, the general meeting shall validly deliberate irrespective of the number of shareholders present or represented and decisions shall be taken by the simple majority of the votes validly cast.

Art. 21. The deliberations of each general meeting shall be recorded in minutes signed by the chairman and the secretary of the general meeting, if there are such, and by the shareholders present and the representatives of shareholders who are represented.

Copies or extracts of such minutes shall be certified as true copies or extracts by any Manager, the chairman of the Supervisory Board or by two members of the Supervisory Board.

Chapter VII - Financial year, Company accounts, Profits, Distributions

Art. 22. The Company’s financial year shall commence on 1st January and end on 31st December of each year.

As at 31st December of each year, the Manager(s), shall draw up an inventory and the annual accounts in accordance with the law.

The Manager(s) shall submit such documents, together with the management report, at least one month prior to the annual general meeting, to the Supervisory Board and to the independent auditor, who have to draw up their reports.

Art. 23. Fifteen days before the general meeting, the shareholders may consult the following documents at the registered office

1. the annual accounts;
2. the list of public funds, shares, bonds and other corporate securities making up the portfolio;
3. the reports of the Supervisory Board and of the independent auditor.

The annual reports and the reports mentioned in item 3 above shall be addressed to the registered shareholders along with the convening notice of the general meeting.

Art. 24. The general meeting shall hear the management report and acknowledge the reports of the Supervisory Board and the independent auditor. It shall deliberate on the annual accounts and, if it thinks fit, approve them.

Upon approval of the annual accounts, the general meeting shall deliberate by a special vote on the discharge of the Manager(s). That discharge shall only be valid if the annual accounts contain no omission or misstatement concealing the real situation of the Company and, as regards acts carried out which fall outside the scope of the articles of association, if they have been specifically indicated in the convening notice of the general meeting.

Art. 25. The Company's net profit shall be allocated as follows:

1. at least five per cent shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall be made as long as such allocation is required by law; and
2. the remainder shall be at the disposal of the general meeting.

To the extent permitted and in accordance with the conditions laid down by law, the Manager(s) are authorised to pay interim dividends.

Chapter VIII - Dissolution, Liquidation

Art. 26. With the agreement of the Manager(s), the Company may be dissolved by decision of the shareholders voting at the same quorum and majority conditions as required for the amendment of these articles of association.

The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators (who may be legal entities or individuals) appointed by the shareholders who will determine their powers.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1. "ArcelorMittal", pre-named	one (1) share with unlimited liability ("action de commandité") thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30.998) shares with limited liability ("action de commanditaires")
2. "AM HoldCo S.à r.l.", pre-named	one (1) share with limited liability ("action de commanditaire")

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses Evaluation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will start on the day of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2010.

The first shareholders' meeting will thus be held in the year 2011.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1) Resolved to fix at three (3) the number of the members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

1.-“AM HoldCo S.à r.l.”, a private limited company, (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at L-2930 Luxembourg, 19, Avenue de la Liberté, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg (“RCS”) under number B 152.762,

2. Mr Guillaume Bazetoux, with professional address at 5, rue Luigi Chérubini, F-93212 La Plaine Saint-Denis Cédex,

3. Mr Bernard Hebeisen, with professional address at 5, rue Luigi Chérubini, F-93212 La Plaine Saint-Denis Cédex.

2) Resolved to set the Company’s registered office at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le douze novembre.

Pardevant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- «ArcelorMittal», société anonyme, ayant son siège social à L2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82.454,

ici représentée par Madame Linda QEQUEH, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg, le 9 novembre 2010,

- «AM HoldCo S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.762,

ici représentée par Madame Linda QEQUEH, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Les prédites procurations signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants agissant en leur capacité exposée ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d’arrêter ainsi qu’il suit les statuts d’une société en commandite par actions qu’il va constituer par les présentes:

Chapitre 1^{er} . - Forme, Dénomination, Objet, Siège social, Durée

Art. 1^{er} . La Société est une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Elle compte un (1) associé commandité, à savoir «ArcelorMittal», société anonyme, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 82.454.

Art. 2. La Société a pour dénomination «ArcelorMittal Stainless Treasury S.C.A.».

Dans tout document émanant de la Société, cette dénomination sera suivie de la mention «société en commandite par actions», écrite en toutes lettres, sans préjudice d’autres mentions exigées par la loi.

Art. 3. La Société a pour objet de financer les entités appartenant au groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou des entités dans lesquelles ledit groupe détient une participation ou un intérêt économique, sous forme de prêts, crédits, garanties ou toute autre forme d’assistance financière.

A cet effet, la Société pourra recourir au marché des capitaux, notamment en émettant des obligations, du papier commercial, des instruments du marché monétaire ou tous autres titres d’emprunt (y compris des titres subordonnés ou des titres convertibles ou échangeables contre des actifs autres que des actions du Gérant de la Société). La Société peut également recourir à des opérations de financement auprès de banques ou d’établissements financiers à long, moyen ou court terme.

La Société peut effectuer toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de le favoriser, y compris notamment des placements de trésorerie, des opérations de couverture de risques financiers, des opérations portant sur ou utilisant des instruments dérivés ou la gestion d’un système de «cash-pooling».

La Société peut aussi acquérir et détenir toute sorte d’intérêt, quelle qu’en soit la forme, dans toute société, entreprise ou entité luxembourgeoise ou étrangère, susceptible de promouvoir son objet.

Dans le cadre de son objet, la Société poursuivra les activités d'un établissement industriel ou commercial bénéficiant d'un accès professionnel aux marchés financiers tel que visé entre autres par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière telle que celle-ci pourra être modifiée ou remplacée.

Les activités décrites ci-dessus ne relèvent toutefois pas, et à aucun moment, des dispositions de la loi du 30 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée de temps en temps.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le Gérant, ou en cas de pluralité, l'un ou l'autre des Gérants, pourra établir des sièges administratifs, agences, succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant, ou en cas de pluralité, l'un ou l'autre des Gérants, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, ou plus généralement des cas de force majeure, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le Gérant, ou en cas de pluralité, l'un ou l'autre des Gérants, pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital social, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-). Il est représenté par trente et un mille (31.000) actions à savoir:

- une action de commandité	1
- trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions de commanditaire	30.999

sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Une action de commandité ne peut être cédée qu'avec le consentement unanime de tous les associés, commandités et commanditaires.

Les actions sont et resteront nominatives.

Art. 7. Si un actionnaire se propose de céder tout ou partie de ses actions de commanditaire, il doit les offrir aux autres actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le total des actions de commanditaire détenues par ces autres actionnaires.

En cas de désaccord persistant des actionnaires sur le prix après un délai de deux semaines, la valeur de cession sera fixée par un collège de trois experts, qui se baseront sur la valeur vénale des actions. Le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui se proposent de les acquérir désigneront de part et d'autre un expert, un troisième expert étant nommé conjointement par ces actionnaires. En cas de désaccord ou de carence quant à la nomination d'un ou plusieurs experts, celui-ci (ou ceux-ci) sera (seront) nommé(s) par le Président du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente. La Société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux actionnaires en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder les actions au prix arrêté. Le silence de la part des actionnaires pendant ce délai équivaut à un refus.

Si certains actionnaires seulement ou un seul déclarent vouloir acquérir des actions, les actions proposées à la vente seront offertes aux actionnaires qui entendent les acquérir en proportion de leurs participations dans le total des actions de commanditaire détenues par les actionnaires intéressés à l'achat.

Si à l'issue de cette procédure, la totalité des actions n'a pas trouvé preneur, l'actionnaire qui entend les céder peut les offrir à des non-associés étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres actionnaires en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des non-associés et suivant les conditions de celui-ci. L'alinéa 3 qui précède est d'application et chacun de ces actionnaires a le droit d'acquérir toutes les actions qui n'ont pas trouvé preneur au pro rata. La préemption des autres actionnaires doit porter sur la totalité des actions à défaut de quoi l'actionnaire qui entend les céder est libre de les céder aux prédicts non-associés.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux actions de commandité qui ne peuvent être cédées que dans les conditions précisées à l'article 6 alinéa 2.

Chapitre III. - Gestion

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs associé(s) commandité(s). En cas de pluralité de Gérants, chaque Gérant dispose seul du pouvoir de gérer et d'engager la Société.

Le Gérant est «ArcelorMittal», société anonyme, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19 avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.454.

Le remplacement du Gérant, ou en cas de pluralité, de l'un ou l'autre des Gérants, ainsi que la nomination de Gérants supplémentaires ne peuvent intervenir que du consentement unanime de tous les actionnaires commandités et commanditaires.

Art. 9. Le Gérant, ou en cas de pluralité, l'un ou l'autre d'entre eux, a les pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant, ou en cas de pluralité, à l'un ou l'autre d'entre eux.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être conférés à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'un ou l'autre des Gérant(s).

L'Assemblée générale des actionnaires peut allouer une rémunération au(x) Gérant(s).

Art. 10. Le Gérant, ou en cas de pluralité, l'un ou l'autre d'entre eux, par l'intermédiaire de ses fondés de pouvoir, représente la Société à l'égard des tiers et en justice.

Chapitre IV. - Conseil de Surveillance

Art. 11. Les opérations et affaires de la Société et sa situation financière, comprenant en particulier ses livres et comptes, sont contrôlées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'Assemblée générale des actionnaires, qui détermine leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires.

Pour autant que les membres du Conseil de Surveillance sont des personnes morales, celles-ci sont représentées par des personnes physiques qu'elles désignent.

Outre les pouvoirs mentionnés au premier alinéa du présent article, le Conseil de Surveillance donne son avis sur toutes les questions que le Gérant, ou en cas de pluralité, l'un ou l'autre des Gérants, lui soumet.

Art. 12. Le Conseil de Surveillance choisit parmi ses membres un président. Il choisit également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui est responsable de la tenue des procès verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation du président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres ou le Gérant, ou en cas de pluralité, l'un ou l'autre des Gérants, le demandent.

Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désigne à la majorité simple des voix des membres présents à cette réunion un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance est donné par lettre ou télécopie à tous les membres au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indique le lieu de la réunion et contient l'ordre du jour.

Il peut être renoncé à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant aux jours, heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, y compris par lettre ou télécopie, un autre membre comme son mandataire. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion. Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participantes de s'entendre et de se parler. Une telle participation est considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion. Une décision écrite signée par la totalité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 13. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par le secrétaire.

Chapitre V. - Réviseur d'entreprises

Art. 14. Sans préjudice du contrôle effectué par le Conseil de Surveillance, le contrôle des comptes annuels et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une période ne pouvant dépasser trois ans.

Le ou les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Les dispositions des deux alinéas qui précèdent sont applicables même si la désignation de réviseur(s) d'entreprises n'est pas légalement obligatoire.

Chapitre VI. - Assemblées générales des actionnaires

Art. 15. Toute Assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires, qu'ils détiennent des actions de commandité ou des actions de commanditaire. Chaque action de commandité et chaque action de commanditaire donne droit à une voix, indistinctement.

Sous réserve des pouvoirs du/des Gérant(s), l'Assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus larges pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. Elle ne fait et ne ratifie les actes qui intéressent la Société à l'égard des tiers ou qui modifient les statuts que d'accord avec le/les Gérants. Les actionnaires décideront de l'affectation du résultat et de la distribution de dividendes sur proposition du/des Gérant(s), mais sans que le consentement de celui-ci soit requis.

Art. 16. L'Assemblée générale annuelle se réunit au siège social, le deuxième mardi du mois d'avril à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le Gérant, ou en cas de pluralité, l'un ou l'autre des Gérants, chaque actionnaire commandité ainsi que le Conseil de Surveillance sont en droit de convoquer l'Assemblée générale aussi souvent qu'ils jugent que les intérêts de la Société le nécessitent. Le Gérant, ou en cas de pluralité, l'un ou l'autre des Gérants, et le Conseil de Surveillance sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant 10% (dix pour cent) du capital social au moins le demandent par écrit en indiquant l'ordre du jour.

Les convocations pour toute Assemblée générale contiennent l'ordre du jour. Elles sont faites conformément aux dispositions légales.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée générale, ils peuvent renoncer à la convocation préalable.

Art. 18. A chaque réunion de l'Assemblée générale, il est tenu une liste de présence.

Elle contient les dénominations des actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par tous les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés et certifiée par le président.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Art. 19. L'Assemblée est présidée par le Gérant agissant par l'intermédiaire d'un de ces fondés de pouvoir dûment nommés par le Conseil d'administration. En cas de pluralité de Gérants, le Président sera nommé par l'Assemblée générale.

Sauf décision contraire prise par elle, l'Assemblée siège sans scrutateurs.

Celui qui préside l'Assemblée nomme un secrétaire.

Toutefois, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent décider de siéger sans président et sans secrétaire.

Art. 20. Sauf dans les cas où la loi ou les présents statuts en disposent autrement, l'Assemblée générale délibère valablement quelle que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées et les décisions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées.

Art. 21. Les délibérations des Assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de chaque assemblée, s'il y en a, ainsi que par les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par l'un des Gérants, le président du Conseil de Surveillance ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre VII. - Exercice social, Comptes sociaux, Bénéfices, Répartitions

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Au 31 décembre de chaque année, le/les Gérant(s) dresse(nt) un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le(s) Gérant(s) remet(tent) ces pièces ainsi que le rapport de gestion, un mois au moins avant l'Assemblée générale annuelle, au Conseil de Surveillance et au réviseur d'entreprises qui doivent faire leurs rapports.

Art. 23. Quinze jours avant l'Assemblée générale, les actionnaires peuvent prendre connaissance au siège social:

1. des comptes annuels;
2. de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille,
3. des rapports du Conseil de Surveillance et du réviseur d'entreprises.

Les comptes annuels et les rapports mentionnés au point 3. qui précède sont adressés aux actionnaires nominatifs en même temps que la convocation.

Art. 24. L'Assemblée générale entend le rapport de gestion et prend connaissance des rapports du Conseil de Surveillance et du réviseur d'entreprises. Elle discute les comptes annuels et, si elle l'estime approprié, les adopte.

Après l'adoption des comptes annuels, l'Assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge du/des Gérant(s). Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fautive,

dissimulant la situation réelle de la Société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation à l'Assemblée générale.

Art. 25. Le bénéfice net de la Société est utilisé comme suit:

1. Cinq pour cent au moins sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement ne sera fait qu'aussi longtemps qu'il sera légalement obligatoire.

2. Le surplus est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le(s) Gérant(s) est/sont autorisés, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Chapitre VIII. - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Avec l'accord des Gérant(s), la Société peut être dissoute par une décision des actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour les modifications statutaires, sauf disposition contraire de la loi.

La liquidation de la Société s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel que modifié, ont été remplies.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1. "ArcelorMittal", Une (1) action de commandité prénommée	Une (1) action de commandité Trente mille neuf cent quatre-vingtdix-huit (30.998) actions de commanditaire
2. "AM HoldCo S.à r.l.",	Une (1) action de commanditaire prénommée

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2010.

L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) A décidé de fixer à trois (3) le nombre de membres du Conseil de Surveillance et décide encore de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011:

1.- «AM HoldCo S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.762,

2. Monsieur Guillaume Bazetoux, avec adresse professionnelle 5, rue Luigi Chérubini, F-93212 La Plaine Saint-Denis Cédex,

3. Monsieur Bernard Hebeisen, avec adresse professionnelle 5, rue Luigi Chérubini, F- 93212 La Plaine Saint-Denis Cédex.

2) A décidé de fixer le siège social de la Société à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. QEQEH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13996. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010153544/530.

(100177045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Misiu Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.407.

—
EXTRAIT

En date du 09 novembre 2010, le Conseil d'administration décide de nommer un réviseur indépendant la société Autonome de Révision S.C., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 955.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010153362/16.

(100176784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Mohican, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 146.779.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 novembre 2010

Résolutions

- Les actionnaires prennent acte de et acceptent, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Charles EMOND, conseiller fiscal, demeurant au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, administrateur;

* Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, demeurant au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, administrateur.

- Les actionnaires décident de nommer en remplacement, avec effet immédiat:

* Monsieur Pieter BOLHUIS, Investisseur, demeurant au 4 Waisenhausstrasse, 8820 Wadenswil, Suisse, administrateur;

* Monsieur John BROOS, Investisseur, demeurant au 1 Avenue de Grande Bretagne, 98000 Monte Carlo, Monaco, administrateur.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

Pour MOHICAN, S.A

Signatures

Référence de publication: 2010153363/23.

(100176837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Machal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 156.755.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“LANNAGE S.A.”, a “société anonyme”, established and having its registered office in 283, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130),

here represented by:

Mrs. Viviane HENGEL, private employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 11 November 2010.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of “MACHAL S.A.”

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one million six hundred thousand euro (EUR 1,600,000.-) divided into sixteen thousand (16,000) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation’s shares may be created, at the owner’s option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation’s object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical

characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday of May at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2010.
2. The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "LANNAGE S.A.", abovementioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of one million six hundred thousand euro (EUR 1,600,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at three thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

134520

First resolution

The number of directors is set at ONE (1) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

The following is appointed director:

Mrs Karin KRIEGISCH, director, born on 09 September 1963 in Bischofsgrün, with professional address 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

“AUDIT TRUST S.A. “, a «société anonyme», with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130),

ici représentée par:

Madame Viviane HENGEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 novembre 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «MACHAL S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million six cent mille euros (1.600.000.- EUR) divisé en seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «LANNAGE S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme d'un million six cent mille euros (1.600.000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions d'administrateur:

Madame Karin KRIEGISCH, administrateur, née le 09 septembre 1963 à Bischofsgrün, avec adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HENGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14002. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010153346/272.

(100176401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Dexia Micro-Credit Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.258.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 17 novembre 2010 a décidé de:

- de renouveler le mandat d'administrateur de:

* Monsieur Marc Beaujean, 480 Avenue Louise, B - 1050 Bruxelles

* Monsieur Ernst A. Brugger, Lagerstrasse 33, P.O. Box 3977, CH - 8021 Zürich

* Monsieur Benoît Debroyse, Avenue Galilé, 5, B - 1210 Bruxelles

* Dexia Asset Management Luxembourg, représentée par Monsieur Naïm Abou Jaoudé, route d'Arlon, 136, L - 1150 Luxembourg

* Monsieur Vincent Hamelink, 136, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg

* Monsieur Jean-Yves Maldague, 136, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg

* Monsieur André Roelants, 42, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

* Monsieur Wim Vermeir, Place Rogier 11, B - 1210 Bruxelles

* Monsieur Melchior Von Muralt, rue de la Corraterie 12, P.O. Box 5335, CH - 1204 Genève

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été désignés

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de:

PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour DEXIA MICRO-CREDIT FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010154245/29.

(100176881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Monet Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.061.

EXTRAIT

En date du 17 novembre 2010, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes

- La démission de Roeland P. Pels et Bart Zech, en tant qu'administrateurs, est acceptée avec effet au 8 février 2010.

- La démission de Jorrit Cromptoets, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 23 août 2010.

- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans.

- Wim Rits, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans.

- Marjoleine van Oort, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010153364/20.

(100176621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Online Web Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.146.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153378/10.

(100176959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

New S.Petersbourg Sport s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 13, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 154.503.

Société à responsabilité limitée constituée en date du 16 juillet 2010
par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 3 novembre 2010*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 3 novembre 2010

Résolutions:

1) Monsieur LOTITO Vitantonio, né le 27 novembre 1958 à Sammichele di Bari, Italie, demeurant à L-7324 Müllendorf, 39, rue de Hünsdorf donne sa démission en tant que gérant technique des branches débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que organisation de spectacles à caractères érotiques avec effet immédiat.

2) Est désigné nouveau gérant technique avec effet immédiat pour le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec organisation de spectacles à caractère érotique Monsieur SPECIALE Carmelo, né le 7 janvier 1967 à Luxembourg, demeurant à L-1541 Luxembourg, 27, boulevard de la Fraternité.

3) La Sàrl New S.Petersbourg Sport sera dorénavant valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et de celle d'une des associées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 novembre 2010.

LOTITO Vitantonio / TABAYEVA Mariya.

Référence de publication: 2010154013/24.

(100175398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

OC European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 107.319.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October,
before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ONAPP Mexico Retail LLC, a limited partnership established and organised under the laws of the State of Delaware, having its principal office at c/o O'Connor Capital Partners, 535 Madison Avenue, 23rd Floor, New York, New York 10022 (United States of America) (the "Shareholder"),

Hereby represented by Maître Cédric Bless, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 October 2010,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of OC European Real Estate S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107319, having its registered office at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of

Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 835 of the 1st September 2005 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Frank Nuccio, having its professional address at 535, Madison Avenue, New York, New York 10022, United States of America, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ONAPP Mexico Retail LLC, un limited partnership établi et régi par les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social à c/o O'Connor Capital Partners, 535 Madison Avenue, 23rd Floor, New York, New York 10022 (États-Unis d'Amérique) (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Cédric Bless, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 7 octobre 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de OC European Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille

cinq cent euro (EUR 12,500.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.319, dont le siège social est au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, actant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 835 du 1^{er} septembre 2005 (la «Société»). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Monsieur Frank Nuccio, ayant son adresse professionnelle au 535, Madison Avenue, New York, New York 10022, États-Unis d'Amérique, en tant que liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 novembre 2010. Relation: RED/2010/1624. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153380/123.

(100176268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

OCI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.543.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 novembre 2010

1. Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OCI Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010153381/16.

(100176302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Hydro Aluminium Clervaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 16, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 100.671.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2009

Il a été décidé, entre autres, de renouveler, avec effet au 31 mai 2009, pour un nouveau terme d'un an, le mandat des administrateurs. Leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009, soit:

- Monsieur Per Erik AUSTAD, Financial Manager, demeurant à 53, Basaltveien, N-1359 Eiksmarka, administrateur;
- Monsieur Hans Erik VATNE, Vice President, demeurant à 11, Falkestein, N-3179 Aasgaardstrand, administrateur;
- Monsieur Harald ODEGAARD, Sales and Marketing Manager, demeurant à 22, Ullernkammen, N-0380 Oslo, administrateur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé également à l'unanimité des voix de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise, soit la société DELOITTE S.A., ayant son siège social à 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg. Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 novembre 2010.

Pour HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010154126/23.

(100176372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Optimal Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 100.122.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010153382/12.

(100176805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

OREA Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 17, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 72.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153383/9.

(100176953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Europa Emerging Europe Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.070.

1. Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 4 novembre 2010, que le "Limited Partnership" de droit anglais Europa Fund II L.P., dont le siège social est situé au 132, Sloane Street, Londres SW1X 9AX, Royaume-Uni, et immatriculé au "Registrar of Companies for England and Wales" sous le numéro LP9518, a cédé soixante-huit (68) parts sociales de la Société qu'elle détenait au "Limited Partnership" de droit anglais Europa Fund III L.P., dont le siège social est situé au 132, Sloane Street, Londres SW1X 9AX, Royaume-Uni, et immatriculé au "Registrar of Companies for England and Wales" sous le numéro LP012505.

2. Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 4 novembre 2010, que le "Limited Partnership" de droit anglais Europa Fund II L.P., précité, a cédé onze (11) parts sociales de la Société qu'elle détenait au "Limited Partnership" de droit anglais Europa Emerging Europe Fund L.P., dont le siège social est situé au 132, Sloane Street, Londres SW1X 9AX, Royaume-Uni, et immatriculé au "Registrar of Companies for England and Wales" sous le numéro LP01 1854.

3. Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé, signé en date du 4 novembre 2010, que le "Limited Partnership" de droit anglais Europa Fund II US L.P., dont le siège social est situé au 132, Sloane Street, Londres SW1X 9AX, Royaume-Uni, et immatriculé au "Registrar of Companies for England and Wales" sous le numéro LP9519, a cédé quatre (4) parts sociales de la Société qu'elle détenait au "Limited Partnership" de droit anglais Europa Emerging Europe Fund L.P., précité.

De sorte que suite à ces transferts:

- Europa Fund II L.P., précité, détient désormais quarante (40) parts sociales de la Société;
- Europa Fund II US L.P., précité, détient désormais deux (2) parts sociales de la Société;
- Europa Fund III L.P., précité, détient désormais soixante-huit (68) parts sociales de la Société; et
- Europa Emerging Europe Fund L.P., précité, détient désormais quinze (15) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010154246/33.

(100176654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Preferred Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010153394/14.

(100176423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

P.M.L. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 26.277.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153385/10.

(100176960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Neoval, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 112.451.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 19 novembre 2010

La séance est ouverte à 10h00 heures.

Monsieur Renaud VERCOUTER, gérant constate:

- que tous les associés étant présents ou représentés, il a pu être fait abstraction des convocations légales,
- que la présente assemblée est donc régulièrement constituée

Ordre du jour

1. Constatation de cessions de parts entre Genevieve Neveu et Renaud Vercouter
2. Constatation de cessions de parts entre Eric Neveu et Renaud Vercouter
3. Constatation de cessions de parts entre Helene Neveu et Renaud Vercouter
4. Constatation de cessions de parts entre Laure Neveu et Renaud Vercouter

Première résolution

L'Assemblée Générale constate que Genevieve Neveu a cédé ses 1 040 parts (mille quarante) à Renaud Vercouter en date du 21/12/2005

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que Eric Neveu a cédé ses 240 parts (deux cent quarante) à Renaud Vercouter en date du 31/03/2006

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate que H elene Neveu a c ed e ses 240 parts (deux cent quarante)  a Renaud Vercouter en date du 31/03/2006

Quatri eme r esolution

L'Assemblée Générale constate que Laure Neveu a c ed e ses 240 parts (deux cent quarante)  a Renaud Vercouter en date du 31/03/2006

Plus rien ne figurant  a l'ordre du jour, la s eance est lev ee  a 10.30 heures.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Renaud VERCOUTER

G erant

R eference de publication: 2010154260/33.

(100176694) D epos e au registre de commerce et des soci etes de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Quiba Holding S.A., Soci et e Anonyme.

Si ege social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.837.

Les comptes annuels au 31 d ecembre 2009 ont  et e d epos es au registre de commerce et des soci etes de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au M emorial, Recueil des Soci etes et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Signature.

R eference de publication: 2010153411/10.

(100176211) D epos e au registre de commerce et des soci etes de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pipers Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 139.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2010153387/11.

(100176950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pipers Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 139.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2010153388/11.

(100176951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Preferred Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.866.

In the year two thousand and ten, on the fourth November.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

DFG Holdings, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A., whose principal place of business is at 90 S. 7th Street, N-9305-135, Minneapolis, MN 55402-3903, United States,

here represented by Jérôme Bertaud du CHAZAUD, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Claudas Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131 368, whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and whose share capital at the date hereof is fixed at three million five hundred and thirteen thousand, five hundred US Dollars (USD 3,513,500.-),

here represented by Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

DFG Holdings, LLC, prenamed, and Claudas Investments S.à r.l., prenamed, prenamed, represent the entire share capital of Preferred Funding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws

of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.866 and whose share capital is fixed at sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-), incorporated by deed of the undersigned notary on 20 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2221 of 13 November 2009 (the "Company").

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to amend article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **4.1.** The Company shall have as its business purposes (a) to hold directly or indirectly one (1) or more investment portfolios that consist of (i) participations, securities, loans and deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, partnerships or trusts, or of (ii) stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind, (b) to enter into secured or unsecured options and other derivatives in respect of any securities of companies, partnerships or trusts in which the Company holds, directly or indirectly, a participation or interest and (c) to take up loans up to an aggregate principle amount of forty million US Dollars (USD 40,000,000.-) from Luxembourg or foreign companies, partnerships or trusts, in which the Company holds a direct or indirect participation or interest. It may acquire by purchase, subscription or in any other manner, and/or transfer by sale, exchange or otherwise, possess, administer, develop and manage such portfolios (or the investments therein) and other investments.

4.2. Notwithstanding Article 4.1, no loan may be made to, and no investment may be made in, any person or entity except that the Company may (i) invest in shares in the capital of LuxCo 2, (ii) invest in any form moneys up to a maximum investment of one million US Dollars (USD 1,000,000.-) in debt securities, (iii) lend money to, or invest in any form moneys in, Barclays or any of its wholly owned subsidiaries, in each case either directly or indirectly through a trust and (iv) borrow money up to an aggregate principle amount of forty million US Dollars (USD 40,000,000.-) from Luxembourg or foreign companies, partnerships or trusts, in which the Company holds a direct or indirect participation or interest. Any activity falling within the scope of the Luxembourg financial sector regulation in force from time to time and loans to, or investments in, retail clients are excluded.

4.3. The Company may borrow from affiliated companies on an unsecured basis in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public) up to an aggregate total amount of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-).

4.4. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial and commercial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as set out in Articles 4.1 to 4.3 above.”

2. Decision to insert in article 6 of the articles of association of the Company after the definition of “Step-Up Date” the definition of “Units of Preferred Interest” (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) to read as follows

“Units of Preferred Interest’ means any units of preferred interest in Preferred Liquidity, LLC.”

3. Decision to amend article 9.3 (C) of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 9.3 remaining unchanged) so as to read as follows:

“(C) The Class B Preference Shares shall be redeemed, each at the Class B Preference Share Redemption Amount, in whole, but not in part, upon notice being given to all of the holders of the Class B Preference Shares by the Company (further to a resolution taken by the board of managers of the Company in compliance with Article 14.1) specifying the date upon which such Shares are to be redeemed (the “Class B Preference Shares Redemption Date”), which must be a date no earlier than one (1) Business Day after the date upon which such notice is given. The holder of the Ordinary Shares shall have the right to determine by notice given to the Company by no later than 12 p.m. Luxembourg time on the day following the receipt of such redemption notice whether the redemption of the B Shares is to be made in cash or by way of an in specie delivery; in case the holder of the Ordinary Shares fails to determine within such time the way the Class B Preference Shares are to be redeemed, the decision in this respect returns to the managers of the Company (by way of a resolution taken by the board of managers of the Company in compliance with Article 14.1).”

4. Decision to insert a new article 28 so as to read as follows:

“ Art. 28. Refund Allocation.

For the avoidance of doubt, the Ordinary Share Premium and the Redeemable Preference Share Premium shall not be allocated, and the Ordinary Shares and the Redeemable Preference Shares shall not be distributed, or deemed to be distributed, any amounts allocated, distributed or deemed to be distributed, to the Company with respect to any redemption of, or distribution with respect to, any Units of Preferred Interests.”

After this having been set forth, DFG Holdings, LLC, prenamed, and Claudas Investments S.à r.l., prenamed, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The partners of the Company unanimously resolved to amend article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **4.1.** The Company shall have as its business purposes (a) to hold directly or indirectly one (1) or more investment portfolios that consist of (i) participations, securities, loans and deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, partnerships or trusts, or of (ii) stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind, (b) to enter into secured or unsecured options and other derivatives in respect of any securities of companies, partnerships or trusts in which the Company holds, directly or indirectly, a participation or interest and (c) to take up loans up to an aggregate principle amount of forty million US Dollars (USD 40,000,000.-) from Luxembourg or foreign companies, partnerships or trusts, in which the Company holds a direct or indirect participation

or interest. It may acquire by purchase, subscription or in any other manner, and/or transfer by sale, exchange or otherwise, possess, administer, develop and manage such portfolios (or the investments therein) and other investments.

4.2. Notwithstanding Article 4.1, no loan may be made to, and no investment may be made in, any person or entity except that the Company may (i) invest in shares in the capital of LuxCo 2, (ii) invest in any form moneys up to a maximum investment of one million US Dollars (USD 1,000,000.-) in debt securities, (iii) lend money to, or invest in any form moneys in, Barclays or any of its wholly owned subsidiaries, in each case either directly or indirectly through a trust and (iv) borrow money up to an aggregate principle amount of forty million US Dollars (USD 40,000,000.-) from Luxembourg or foreign companies, partnerships or trusts, in which the Company holds a direct or indirect participation or interest. Any activity falling within the scope of the Luxembourg financial sector regulation in force from time to time and loans to, or investments in, retail clients are excluded.

4.3. The Company may borrow from affiliated companies on an unsecured basis in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public) up to an aggregate total amount of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-).

4.4. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial and commercial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as set out in Articles 4.1 to 4.3 above.”

Second resolution

The partners of the Company unanimously resolved to insert in article 6 of the articles of association of the Company after the definition of “Step-Up Date” the definition of “Units of Preferred Interest” (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) to read as follows:

“‘Units of Preferred Interest’ means any units of preferred interest in Preferred Liquidity, LLC.”

Third resolution

The partners of the Company unanimously resolved to amend article 9.3 (C) of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 9.3 remaining unchanged) so as to read as follows:

“(C) The Class B Preference Shares shall be redeemed, each at the Class B Preference Share Redemption Amount, in whole, but not in part, upon notice being given to all of the holders of the Class B Preference Shares by the Company (further to a resolution taken by the board of managers of the Company in compliance with Article 14.1) specifying the date upon which such Shares are to be redeemed (the “Class B Preference Shares Redemption Date”), which must be a date no earlier than one (1) Business Day after the date upon which such notice is given. The holder of the Ordinary Shares shall have the right to determine by notice given to the Company by no later than 12 p.m. Luxembourg time on the day following the receipt of such redemption notice whether the redemption of the B Shares is to be made in cash or by way of an in specie delivery; in case the holder of the Ordinary Shares fails to determine within such time the way the Class B Preference Shares are to be redeemed, the decision in this respect returns to the managers of the Company (by way of a resolution taken by the board of managers of the Company in compliance with Article 14.1).”

Fourth resolution

The partners of the Company unanimously resolved to insert a new article 28 so as to read as follows:

“ Art. 28. Refund Allocation.

For the avoidance of doubt, the Ordinary Share Premium and the Redeemable Preference Share Premium shall not be allocated, and the Ordinary Shares and the Redeemable Preference Shares shall not be distributed, or deemed to be distributed, any amounts allocated, distributed or deemed to be distributed, to the Company with respect to any redemption of, or distribution with respect to, any Units of Preferred Interests.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand and fifty Euros.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L’an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Me Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

DFG Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée dans l'État du Delaware aux États-Unis, ayant son centre d'administration central au 90 S. 7th Street, N-9305-135, Minneapolis, MN 55402-3903, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Jérôme Bertaud du CHAZAUD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Claudas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 368, ayant son siège au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et dont le capital social est fixé à trois millions cinq cent treize mille cinq cent dollars américains (3.513.500,- \$ US),

ici représentée par Jan BÖING, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le fondé de pouvoir des parties comparantes et par le notaire soussigné, annexées au présent acte, qui sera déposé auprès des autorités d'enregistrement.

DFG Holdings, LLC, susnommée et Claudas Investments S.à r.l., susnommée représentent l'intégralité du capital social de Preferred Funding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les loi du Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.866 et dont le capital social est fixé à soixante mille dollars américains (60.000,- \$ US), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 20 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2221 du 13 novembre 2009 (la «Société»).

Lesdites parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit :

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

Ordre du jour

1. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **4.1.** La Société aura pour objet social (a) la détention directe ou indirecte d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement comprenant (i) des participations, titres et dépôts bancaires, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés, organismes publics «trust», ou (ii) des titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, (b) la souscription à des options, assorties ou non de sûretés, et autres produits dérivés relatifs à toutes formes de titres émis par des sociétés, organismes publics ou «trust» dans lesquels la Société détient, directement ou indirectement, une participation ou un intérêt, et (c) la souscription à des emprunts dans la limite d'un montant principal de quarante millions de dollars américains (40.000.000.- \$ US) auprès de sociétés, organismes publics ou «trust» luxembourgeois ou étrangers dans lesquels la Société détient, directement ou indirectement, une participation ou un intérêt. Elle peut acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière et/ou par transfert par vente, échange ou autre, posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille (ou les investissements s'y rapportant) ainsi que d'autres investissements.

4.2. Nonobstant l'Article 4.1, aucun prêt ne peut être accordé à, et aucun investissement ne peut être réalisé dans toute personne physique ou morale sous réserve que la Société peut (i) investir dans des Parts Sociales du capital de LuxCo 2; (ii) investir dans des fonds quelconques pour un montant initial maximum d'un million de dollars américains (1.000.000 \$ US) pour les titres de créance et (iii) prêter de l'argent ou investir dans des fonds de quelque sorte au sein de Barclays ou de l'une de ses filiales à part entière, directement ou indirectement selon le cas, à travers un «trust» et (iv) souscrire à des emprunts [dans la limite d'un montant principal total de quarante millions de dollars américains (40.000.000,- \$ US) auprès de sociétés, organismes publics ou «trust» luxembourgeois ou étrangers dans lesquels la Société détient, directement ou indirectement, une participation ou un intérêt. Toute activité occasionnelle rentrant dans le champ d'application de la réglementation luxembourgeoise en vigueur dans le secteur financier, et les prêts à, ou les investissements dans des clients de détail sont exclus.

4.3. La Société peut emprunter à ses sociétés affiliées, sans garantie et sous quelque forme que ce soit (à l'exception toutefois d'emprunts souscrits auprès du public ou de dépôts reçus du public) une somme allant jusqu'à un total cumulé de cent mille dollars américains (100 000.- \$ US) de temps à autres.

4.4. En règle générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération commerciale et financière qu'elle jugera utile en vue de l'accomplissement et de la réalisation de son objectif tel que défini aux Articles 4.1 à 4.3 ci-dessus.»

2. Décision d'insérer dans l'article 6 des statuts de la Société après la définition de «Date de Taux Progressif», la définition de «Unités d'Intérêts Préférentiels» (tout autre disposition dudit article 6 demeurant inchangée) qui aura la teneur suivante:

«Unités d'Intérêt Préférentiel» signifie toutes unités d'intérêt préférentiel (units of preferential interest) dans Preferred Liquidity LLC»

3. Décision de modifier l'article 9.3(C) des statuts de la Société (toute autre disposition dudit article 9.3 demeurant inchangée) pour lui donner la teneur suivante:

«(C) Les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B seront rachetées, chacune au Montant Maximum de Rachat des Parts Sociales de Catégorie B, en totalité, mais pas en partie, sur avis adressé à tous les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (suite à une résolution adoptée par le conseil de gérance de la Société en application de l'article 14.1) spécifiant la date à laquelle de telles Parts Sociales doivent être rachetées (la «Date de Rachat des Parts Préférentielles de Catégorie B»), qui ne devra pas être plus tôt qu'un (1) Jour Ouvrable après la date à laquelle un tel avis est adressé. Le détenteur des Parts Sociales Ordinaires aura de droit de déterminer par avis adressé à la Société pas plus tard qu'à 12h00, heure de Luxembourg du jour suivant la réception dudit avis de rachat si le rachat des Parts Préférentielles de Catégorie B doit être effectué en numéraire ou par livraison en nature; si le détenteur des Parts Sociales Ordinaires s'abstient de déterminer dans le délai imparti la façon dont les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B doivent être rachetées, la décision sur ce sujet revient alors au gérants de la Société (par voie de résolution adoptée par le conseil de gérance de la Société en application de l'article 14.1).»

4. Décision d'insérer un nouvel article 28 ayant la teneur suivante:

« Art. 28. Affectation de produit de remboursement.

De manière à lever toute incertitude, il est précisé que la Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et la Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Remboursables ne devra pas être allouée à la Société, et que les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées Remboursables ne devront pas être distribuées, ou présumées être distribuées, à la Société en relation avec quelconque remboursement de, ou quelconque distribution sur, toute part ou tout Unité d'Intérêt Préférentiel.»

Après avoir établi ce qui précède, DFG Holdings, LLC, susnommée et Claudas Investments S.à r.l., susnommée représentant l'intégralité du capital social de la Société on demandé au notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **4.1.** La Société aura pour objet social (a) la détention directe ou indirecte d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement comprenant (i) des participations, titres et dépôts bancaires, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés, organismes publics «trust», ou (ii) des titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, (b) la souscription à des options, assorties ou non de sûretés, et autres produits dérivés relatifs à toutes formes de titres émis par des sociétés, organismes publics ou «trust» dans lesquels la Société détient, directement ou indirectement, une participation ou un intérêt, et (c) la souscription à des emprunts [dans la limite d'un montant principal de quarante millions de dollars américains (40.000.000,- \$ US) auprès de sociétés, organismes publics ou «trust» luxembourgeois ou étrangers dans lesquels la Société détient, directement ou indirectement, une participation ou un intérêt. Elle peut acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière et/ou par transfert par vente, échange ou autre, posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille (ou les investissements s'y rapportant) ainsi que d'autres investissements.

4.2. Nonobstant l'Article 4.1, aucun prêt ne peut être accordé à, et aucun investissement ne peut être réalisé dans toute personne physique ou morale sous réserve que la Société peut (i) investir dans des Parts Sociales du capital de LuxCo 2; (ii) investir dans des fonds quelconques pour un montant initial maximum d'un million de \$ US (1.000.000,- \$ US) pour les titres de créance et (iii) prêter de l'argent ou investir dans des fonds de quelque sorte au sein de Barclays ou de l'une de ses filiales à part entière, directement ou indirectement selon le cas, à travers un «trust» et (iv) souscrire à des emprunts [dans la limite d'un montant principal total de quarante millions de dollars américains (40.000.000,- \$ US) auprès de sociétés, organismes publics ou «trust» luxembourgeois ou étrangers dans lesquels la Société détient, directement ou indirectement, une participation ou un intérêt Toute activité occasionnelle rentrant dans le champ d'application de la réglementation luxembourgeoise en vigueur dans le secteur financier, et les prêts à, ou les investissements dans des clients de détail sont exclus.

4.3. La Société peut emprunter à ses sociétés affiliées, sans garantie et sous quelque forme que ce soit (à l'exception toutefois d'emprunts souscrits auprès du public ou de dépôts reçus du public) une somme allant jusqu'à un total cumulé de cent mille dollars américains (100-000,- \$ US) de temps à autres.

4.4. En règle générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération commerciale et financière qu'elle jugera utile en vue de l'accomplissement et de la réalisation de son objectif tel que défini aux Articles 4.1 à 4.3 ci-dessus.»

Deuxième résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité d'insérer dans l'article 6 des statuts de la Société après la définition de «Date de Taux Progressif», la définition d'Unités d'Intérêts Préférentiels» (tout autre disposition dudit article 6 demeurant inchangée) qui aura la teneur suivante:

«Unités d'Intérêt Préférentiel» signifie toutes unités d'intérêt préférentiel (units of preferential interest) dans Preferred Liquidity LLC»

Troisième résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier l'article 9.3(C) des statuts de la Société (toute autre disposition dudit article 9.3 demeurant inchangée) pour lui donner la teneur suivante:

«(C) Les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B seront rachetées, chacune au Montant Maximum de Rachat des Parts Sociales de Catégorie B, en totalité, mais pas en partie, sur avis adressé à tous les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (suite à une résolution adoptée par le conseil de gérance de la Société en application de l'article 14.1) spécifiant la date à laquelle de telles Parts Sociales doivent être rachetées (la «Date de Rachat des Parts Préférentielles de Catégorie B»), qui ne devra pas être plus tôt qu'un (1) Jour Ouvrable après la date à laquelle un tel avis est adressé. Le détenteur des Parts Sociales Ordinaires aura de droit de déterminer par avis adressé à la Société pas plus tard qu'à 12h00, heure de Luxembourg du jour suivant la réception dudit avis de rachat si le rachat des Parts Préférentielles de Catégorie B doit être effectué en numéraire ou par livraison en nature; si le détenteur des Parts Sociales Ordinaires s'abstient de déterminer dans le délai imparti la façon dont les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B doivent être rachetées, la décision sur ce sujet revient alors au gérants de la Société (par voie de résolution adoptée par le conseil de gérance de la Société en application de l'article 14.1).»

Quatrième résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité d'insérer un nouvel article 28 ayant la teneur suivante:

« Art. 28. Affectation de produit de remboursement.

De manière à lever toute incertitude, il est précisé que la Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et la Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Remboursables ne devra pas être allouée à la Société, et que les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées Remboursables ne devront pas être distribuées, ou présumées être distribuées, à la Société en relation avec quelconque remboursement de, ou quelconque distribution sur, toute part ou tout Unités d'Intérêt Préférentiel.»

Evaluation et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte de société, s'élève approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: J. B. du CHAZAUD, J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. LAC/2010/49018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153389/297.

(100176395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

PPS Verviers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.349.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 12 novembre 2010

- Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

Veuillez noter qu'à présent, les administrateurs M. Moysse DARGAA, M. Benoît LEJEUNE, M. Arnaud SCHREIBER et M. Dominique MOERENHOUT demeurent professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

Luxembourg, le 19.11.2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Verviers S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010153406/16.

(100176332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.684.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 octobre 2010.

Démission de deux membres du Conseil de Gérance, et nomination de deux nouveaux membres.

Nomination d'un Commissaire aux Comptes.

Transfer du siège social.

Démission de Messieurs Jacopo Rossi et Eugenio Agrati en tant que membres du Conseil de Gérance.

Nomination comme nouveaux membres du Conseil de Gérance des sociétés S.G.A. SERVICES SA Gérant avec pouvoir de signature B, siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 76.118, et FMS SERVICES S.A. Gérant avec pouvoir de signature A, siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 101.240, à partir de ce jour.

Monsieur Vincenzo Cavallaro, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES SA et Madame Sophie Champenois, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommée représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES SA.

Nomination de Monsieur Eric HERREMANS, né le 03 juin 1941 à Bruges (B), adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes à partir de ce jour.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Le siège social est transféré au 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg ce 19 octobre 2010.

Pour la société

REAL ESTATE INVESTOR FUND 4 Sarl

Référence de publication: 2010153420/26.

(100176502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Prometheus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.941.

Par résolutions signées en date du 6 septembre 2010, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010153396/13.

(100176754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Preferred Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.874.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of November.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Diversified Finance Investments, LLC, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, U.S.A, whose principal place of business is at 90 S. 7th Street, 13th Floor, Minneapolis, MN 55402-3903, United States,

here represented by Jérôme Bertaud du CHAZAUD, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Preferred Funding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.866, and whose share capital is fixed at sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-),

here represented by Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Diversified Finance Investments, LLC, prenamed, and Preferred Funding S.à r.l., prenamed, represent the entire share capital of Preferred Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the

Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.874 and whose share capital is fixed at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-), incorporated by deed of the undersigned notary on 20 October 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2222 of 13 November 2009 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 4 November 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to acknowledge a payment of five hundred forty-five million and forty US Dollars (USD 545,000,001.-) to the share premium account attached to the Class A Preference Shares (as defined below).

2. Decision to amend article 7.1 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 7 remaining unchanged) so as to read as follows:

“ **7.1.** The issued share capital of the Company is fixed at one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-) represented by:

- thirty thousand (30,000) ordinary shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Ordinary Share Premium" of thirty-three US Cents (USD 0.33) each (the "Ordinary Shares");

- fifty five thousand (55,000) redeemable preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Redeemable Preference Shares");

- thirteen thousand six hundred and fifty (13,650) redeemable class A preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class A Preference Share Premium") of two hundred forty-three thousand one hundred twelve US Dollars and fifty-five US Cents (USD 243,112.55) each (the "Class A Preference Shares");

- one hundred (100) redeemable class B preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class B Preference Share Premium") of forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD 49,999.-) each (the "Class B Preference Shares"); and

- one thousand two hundred and fifty (1,250) redeemable class C preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class C Preference Share Premium") of nineteen thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD 19,999.-) each (the "Class C Preference Shares"),

all of which (collectively the "Shares" and any of them, a "Share") are entirely subscribed and fully paid up.”

After this having been set forth, DFG Holdings, LLC, prenamed, and Claudas Investments S.à r.l., prenamed, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The partners of the Company unanimously resolved to acknowledge a payment of five hundred forty-five million and forty US Dollars (USD 545,000,001.-) to the share premium account attached to the Class A Preference Shares (as defined below).

Second resolution

The partners of the Company unanimously resolved to amend article 7.1 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 7 remaining unchanged) so as to read as follows:

“ 7.1. The issued share capital of the Company is fixed at one hundred thousand US Dollars (USD 100,000.-) represented by:

- thirty thousand (30,000) ordinary shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the “Ordinary Share Premium” of thirty-three US Cents (USD 0.33) each (the “Ordinary Shares”);
 - fifty five thousand (55,000) redeemable preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the “Redeemable Preference Shares”);
 - thirteen thousand six hundred and fifty (13,650) redeemable class A preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the “Class A Preference Share Premium”) of two hundred forty-three thousand one hundred twelve US Dollars and fifty-five US Cents (USD 243,112.55) each (the “Class A Preference Shares”);
 - one hundred (100) redeemable class B preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the “Class B Preference Share Premium”) of forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD 49,999.-) each (the “Class B Preference Shares”); and
 - one thousand two hundred and fifty (1,250) redeemable class C preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the “Class C Preference Share Premium”) of nineteen thousand nine hundred and ninety-nine US Dollars (USD 19,999.-) each (the “Class C Preference Shares”),
- all of which (collectively the “Shares” and any of them, a “Share”) are entirely subscribed and fully paid up.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about six thousand Euros (EUR 6,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L’an deux mille dix, le huit novembre.

Par-devant Me Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Diversified Finance Investments, LLC, une société à responsabilité limitée constituée dans l’État du Delaware aux États-Unis, ayant son centre d’administration central au 90 S. 7th Street, N-9305-135, Minneapolis, MN 55402-3903, États-Unis d’Amérique,

ici représentée par Jérôme Bertaud du CHAZAUD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé; et

Preferred Funding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.866, ayant son siège au 9, allée Scheffer, L-2520

Luxembourg et dont le capital social est fixé à soixante mille dollars américains (60.000,- \$ US),

ici représentée par Jan BÖING, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le fondé de pouvoir des parties comparantes et par le notaire soussigné, annexées au présent acte, qui sera déposé auprès des autorités d’enregistrement.

Diversified Finance Investments, LLC, susnommée et Preferred Funding S.à r.l., susnommée représentent l’intégralité du capital social de Preferred Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les loi du Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.874 et dont le capital social est fixé à cent mille dollars américains (100.000,- \$ US), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 20 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2222 du 13 novembre 2009 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifié pour la dernière fois en date du 4 novembre 2010 suivant acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesdites parties comparantes, représentées tel qu’indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d’arrêter ce qui suit:

Que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de reconnaître le paiement de cinq cent quarante cinq million et un dollars américains (USD 545.000.001,-) au compte de la prime d'émission attaché aux Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A (telles définie ci-dessous).

2. Décision de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société (toute autre disposition dudit article 7 demeurant inchangée) pour lui donner la teneur suivante:

« **7.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille dollars américains (100 000.- \$ US) représenté par:

- trente mille (30.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et attribuées d'une Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires de trente-trois centimes de dollar américain (0,33 \$ US) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»);

- cinquante-cinq mille (55.000) Parts Sociales Privilégiées Remboursables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées Remboursables»);

- treize mille six cent cinquante (13.650) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A») de deux cent quarante trois mille cent douze dollars américains et cinquante-cinq cents (243.112,55.- \$ US) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A»);

- cent (100) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B») de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf dollars américains (49.999.- \$ US) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B»), et

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie C ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie C») de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (19.999.- \$ US) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie C»),

qui sont toutes (collectivement les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale») souscrites et entièrement libérées.»

Après avoir établi ce qui précède, Diversified Finance Investments, LLC, susnommée et Preferred Funding S.à r.l., susnommée, représentant l'intégralité du capital social de la Société on demandé au notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de reconnaître le paiement de cinq cent quarante cinq million et un dollars américains (USD 545.000.001,-) au compte de la prime d'émission attaché aux Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A, preuve d'un tel paiement ayant été donné au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

3. Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société (toute autre disposition dudit article 7 demeurant inchangée) pour lui donner la teneur suivante:

« **7.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille dollars américains (100 000.- \$ US) représenté par:

- trente mille (30.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et attribuées d'une Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires de trente-trois centimes de dollar américain (0,33 \$ US) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»);

- cinquante-cinq mille (55.000) Parts Sociales Privilégiées Remboursables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées Remboursables»);

- treize mille six cent cinquante (13.650) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A») de deux cent quarante trois mille cent douze dollars américains et cinquante-cinq cents (243.112,55.- \$ US) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A»);

- cent (100) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B») de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf dollars américains (49.999.- \$ US) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B»), et

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales privilégiées remboursables de catégorie C ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Emission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie C») de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (19.999.- \$ US) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie C»),

qui sont toutes (collectivement les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale») souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte de société, s'élève approximativement à six mille euros (EUR 6.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: J. B. du CHAZAUD, J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2010. LAC/2010/49482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153393/190.

(100176290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

**Revision Military S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Revision Eyewear S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.462.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of October.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Revision Eyewear Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of Canada, registered with the Quebec Entreprise Register under number 1160524246, having its registered office at 3575 Saint-Laurent Boulevard, Suite 488, H3B5H4 Montréal, Quebec, Canada,

here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Montréal, Canada, on 21 October 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, is the sole shareholder of Revision Eyewear S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.462, and whose registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 22 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1055 dated as of 20 May 2010. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed of the aforementioned notary on 18 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1213 dated as of 10 June 2010.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder hereby resolves to change the denomination of the Company from "Revision Eyewear S.à r.l." into "Revision Military S.à r.l."

Second resolution

Following the resolution here above, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Revision Military S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Revision Eyewear Inc., une société constituée et existant selon les lois du Canada, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Québec sous le numéro 1160524246, ayant son siège social au 3575 Saint-Laurent Boulevard, Suite 488, H3B5H4 Montréal, Québec, Canada,

ici représentée par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Montréal, Canada, le 21 octobre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Revision Eyewear S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 152.462, ayant son siège 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte dressé par Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1055 du 20 mai 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire ci-dessus mentionné en date du 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1213 du 10 juin 2010.

La comparante, représentant la totalité du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide par les présentes de modifier la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Revision Eyewear S.à r.l.» en «Revision Military S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Revision Military S.à r.l. (ciaprès la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparant(e)s indiqué(e)s aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparant(e)s et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparant(e)s, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparant(e)s a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48152. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153415/80.

(100176565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2010.

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Claude ZIMMER, de Monsieur Marc THEISEN, de Madame Michèle SCHMIT et de Monsieur Xavier GENOUD viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Claude ZIMMER, de Monsieur Marc THEISEN, de Madame Michèle SCHMIT et de Monsieur Xavier GENOUD sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de ZIMMER & PARTNERS Sàrl vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de ZIMMER & PARTNERS Sàrl, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

PASFIN S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010153398/20.

(100176782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Patripart, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.097.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 novembre 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Non renouvellement du mandat des commissaires suivants:

- Didier Mouget, avec adresse professionnelle au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Philippe Duren, avec adresse professionnelle au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Pascal Rakosky, avec adresse professionnelle au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2. nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg au mandat de réviseur d'entreprise agréé avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153399/18.

(100176753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

SPA.FI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 44.547.

Il est à noter ce qui suit:

La modification, à compter de ce jour, de l'adresse de certains Administrateurs est actée comme suit:

- Madame Nicoletta SPAGNOLI, entrepreneur, demeurant professionnellement à Strada Santa Lucia, 71, I-06125 Perugia;

- Monsieur Mario SPAGNOLI, entrepreneur, demeurant professionnellement à Strada Santa Lucia, 71, I-06125 Perugia;

- Monsieur Paolo LUCARONI, entrepreneur, demeurant professionnellement à Strada Santa Lucia, 71, I-06125 Perugia.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Certifié sincère et conforme

SPA.FI S.A.

Référence de publication: 2010153466/16.

(100176191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Peafield Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.976.

Rectificatif du dépôt du 29 juillet 2009 (No L090116899)

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010153401/14.

(100176680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Prima Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.929.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010153407/11.

(100176916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

WORLDSPEAKING LUXEMBOURG, succursale de la société TELELANGUE SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 156.770.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 30 septembre 2010

Il résulte du Conseil d'Administration tenu le 30 septembre 2010 les résolutions suivantes:

- «La société décide l'ouverture d'une succursale au Luxembourg sous le nom de WORLDSPEAKING LUXEMBOURG, succursale de la société TELELANGUE SA qui sera domiciliée à L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff»;
- «L'activité de cette succursale sera la commercialisation de formations sous toutes ses formes»;
- «Le représentant légal de cette succursale sera Monsieur Laurent HAYAT, directeur commercial, demeurant à 75009 PARIS, 54 Rue de Maubeuge»;
- «Les pouvoirs de Monsieur Laurent HAYAT seront complets au niveau de l'administration, comptabilité, stratégie et développement, nomination des cadres et attribution de tout autre pouvoir dans le cadre de la société WORLDSPEAKING LUXEMBOURG, succursale de la société TELELANGUE SA, à lui-même ou autrui»;

sont adoptées.

Il est précisé que le conseil d'administration de la société TELELANGUE SA est composé de quatre administrateurs:

- Monsieur Jean-Michel DUBEDOUT, demeurant à 75018 ParisS, 78, rue Caulincourt,
- Madame Christina Ursula BORK, demeurant à 75013 Paris, 205, rue de Tolbiac,
- Monsieur Alvaro Hector CAMP, demeurant à 75013 Paris, 205, rue de Tolbiac et
- la société MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION SAS, dont le siège social est établi à 75008 Paris, 5, avenue Matignon, représentée par son co-fondateur et président Monsieur Philippe DHAMELIN COURT demeurant à 75016 Paris, 14, rue des Sablons.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010154273/29.

(100176907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Primecite Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 32.079.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153408/11.

(100176406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Process S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 108.226.

—
Résolution unique du 15 septembre 2010

Monsieur Fuad BABACIC, employé privé, né le 31.03.1951 à Jajce (BH), demeurant 2, cité Kiämmel L-9993 Weiswampach est nommé commissaire aux comptes.

Robert Jones

L'associé unique

Référence de publication: 2010153409/12.

(100176245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Frégate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.652.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 9 novembre 2010:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5 524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte : 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

PineBridge New Europe Partners II, L.P., inscrite au registre de commerce des Iles Caïmans sous le numéro 17338, avec siège social à KY1-1104 George Town, Grand Cayman (Iles Caïmans), Uglan House, South Church Street : 250 parts sociales.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Frégate Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010153675/19.

(100177026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Prolingua International Language Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 61, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.788.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 05 juillet 2010

- Les mandats des administrateurs Fernand Wolter, résidant à B-6790 Aubange, 82 rue Gillet, Marc Kesch, résidant à B-6790 Aubange, 82 rue Gillet et Nelly Perrotte, résidant à F-57570 Evrange, 6 rue des Puits, sont renouvelés pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire en 2016.

- Les mandats des administrateurs-délégués de M. Fernand Wolter résidant à B-6790 Aubange, 82 rue Gillet et M. Marc Kesch résidant à B-6790 Aubange, 82 rue Gillet, sont renouvelés pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire en 2016.

- Le mandat du commissaire aux compte Triple A Consulting, No RCS B61417 avec siège social au L-2156 Luxembourg 2 Millegassel, est renouvelé pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans, le mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire en 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour Prolingua International Language Centre S.A.

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2010153410/20.

(100176740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.
